



**Délibération n° 2024 / 057**

**Séance ordinaire du 9 juillet 2024  
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

**Date de convocation :** 3 juillet 2024

**Président de séance :** Mme Amapola VENTRON, maire

**Secrétaire de séance :** Mme Laurence BEGEY

**Rapporteur :** M. ABELA

**Le quorum étant atteint :**

Conseillers en exercice : 29

Présents : 21 Représentés : 6 Absent : 2

**Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :**

Votes pour : 27

Abstention : 0

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 27

**Présents :** Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – M. Christian TANTI – Mme Charlotte CAORS – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – M. Isaac HASSINE – Mme Laurence BEGEY – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Pierre CAVATORTO – Mme Virginie HOANG – Mme Nathalie LLUELLES – M. Mehdi MEDJATI – M. Marc RADIGALES – Mme Véronique BOURCET – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Roger-Louis TROTIER – Jean-Paul REYNOIRD.

**Avaient donné pouvoir :** Mme Danielle CAUHAPE à M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH à Mme Laurence BEGEY – Florence DANIEL-SAMUELWEIS à Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Serge LEBOURGEOIS à Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Frédéric VARTANIAN à Mme Sylvie SOUCHON – Mme Patricia LAZZARO à M. Roger Louis TROTIER.

**Absents :** M. Hervé FABRE-AUBRESPI – M. Michel DORLET.

**OBJET : Approbation des conventions de financement avec le SMED 13 dans le cadre du programme de travaux 2024, tranche 2, (RD9b).**

Par délibération n ° 2024/043 en date du 28 mai 2024, le conseil municipal a approuvé les conventions de financements de travaux pour l'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique et des réseaux de communications électroniques avec le Syndicat Mixte d'Électrification du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13) sur l'avenue Jean Moulin (RD9b) en remplacement des travaux initialement prévus sur la RD60a.

Ces conventions concernaient une tranche des travaux sur la RD9b et afin d'obtenir des financements supplémentaires, une seconde convention est proposée pour définir les engagements respectifs du SMED et de la commune, en prévoyant une contribution de cette dernière aux financements des travaux d'enfouissement des lignes électriques, en complément des contributions versées par le concessionnaire et d'autres partenaires institutionnels, au reste des travaux à réaliser.

Par délibération en date du 8 avril 2024, le comité syndical du SMED 13 a approuvé la demande de subvention et établi les nouvelles conventions correspondantes.

La participation de la commune s'élève à hauteur de 245 558 euros pour les travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans

l'environnement et à 93 627 euros HT pour les travaux d'intégration des réseaux de communications électroniques dans l'environnement.

Il est précisé que la commune va parallèlement solliciter l'aide financière du Département des Bouches-du-Rhône pour le financement de l'enfouissement des réseaux.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2004-33 du comité syndical du SMED 13 du 23 novembre 2004 précisant les modalités financières de maîtrise d'œuvre du syndicat ;

Vu le cahier des charges de concession de distribution publique d'énergie électrique sur les Bouches-du-Rhône, signé le 22 décembre 2020 ;

Vu la convention cadre de partenariat entre France Telecom et le SMED 13, approuvée en comité syndical du SMED 13 et signée le 15 avril 2005 ;

Vu les statuts du SMED 13, approuvés par arrêtés préfectoraux des 26 janvier 2006, 28 décembre 2017 et 6 décembre 2018 ;

Vu la délibération du 8 avril 2024 du comité syndical du SMED 13 ;

Vu le projet de convention de financement de travaux entre le SMED 13 et la Commune pour l'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement (article 8), tranche 2, programme 2024 ;

Vu le projet de convention de financement de travaux entre le SMED 13 et la Commune pour l'intégration des réseaux de communications électroniques dans l'environnement coordonnée avec les travaux prévus sur le réseau de distribution publique d'énergie électrique, programme 2024 ;

Vu la délibération n°2024/043 en date du 28 mai 2024.

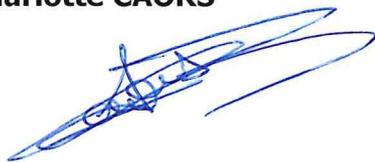
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **Approuve les deux conventions de financement des travaux susvisées avec le SMED 13, programme 2024, RD 9b, tranche 2 ;**
- **Autorise le maire à signer ces conventions et tout document afférent ;**
- **Dit que les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées au budget de la commune.**

Le 9 juillet 2024

La secrétaire de séance,

**Charlotte CAORS**



Le Maire,

**Amapola VENTRON**

